

GALAXEO SARL | CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS :

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées "les CGV") sont applicables, sauf convention particulière, aux ventes de produits et/ou d'équipements (ci-après désignés "le(s) Produit(s)") effectuées, tant en France qu'à l'export, par GALAXEO SARL (ci-après désignée "GALAXEO"), et prévalent sur toutes autres dispositions contraires, notamment les conditions générales d'achat de l'Acheteur qui sont réputées non écrites. L'envoi de la commande par l'Acheteur implique son adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité. Les renseignements portés sur les documents commerciaux émis par GALAXEO peuvent être modifiés par GALAXEO à tout moment et sans préavis pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et de la technique.

2. FORMATION DU CONTRAT DE VENTE :

2.1 GALAXEO n'est lié que par les engagements figurant expressément dans son offre et dans l'accusé de réception de commande. Si GALAXEO a fixé un délai pour l'acceptation de l'offre, il n'est tenu que jusqu'à l'expiration de ce délai; s'il n'a fixé aucun délai, il peut retirer son offre à tout moment en notifiant sa décision à l'Acheteur. Ce n'est qu'après acceptation écrite par GALAXEO de la commande de l'Acheteur, sous forme d'un accusé de réception de commande, que les deux parties se trouvent liées par un contrat de vente (ci-après désigné "le Contrat") aux conditions des présentes.

2.2 Dans le cas où l'Acheteur décide de résilier tout ou partie d'un Contrat, l'Acheteur sera tenu de rembourser à GALAXEO tous les Frais engagés par GALAXEO à la date de cette résiliation. Tout paiement d'avance partiel effectué par l'Acheteur fera l'objet d'une compensation avec lesdits Frais. Le terme "Frais" doit être défini ainsi : coûts directs, frais de manutention, de stockage et de fourniture de divers équipements, coûts des prestations de services, salaires et charges salariales associées et autres frais similaires résultant directement de l'activité concernée. Les Frais incluent également les conséquences financières supportées par GALAXEO en raison de la résiliation des accords conclus avec ses sous-traitants.

3. PRIX :

Les prix s'entendent EX-WORKS (conformément aux INCOTERMS, CCI 2010), taxes exclues. Les prix des Produits sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande et seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la facturation. Les prix sont susceptibles, à tout moment, d'être actualisés pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et monétaires.

4. DÉLAIS DE LIVRAISON :

4.1 Les délais de livraison s'entendent à partir de la date de l'accusé de réception de la commande tel que défini à l'article 2.1. Toutefois, si l'exécution du Contrat est subordonnée à l'accomplissement, postérieurement à cette date, d'une ou plusieurs conditions, telles que paiement d'acompte, octroi de licence d'importation, licence d'exportation, ouverture de crédit documentaire, etc., le délai de livraison court à compter de la réalisation de cette ou de ces conditions.

4.2 Le délai de livraison est donné à titre indicatif par GALAXEO. Son dépassement ne peut entraîner ni annulation, ni résiliation du Contrat, ni paiement d'indemnités.

4.3 Sauf convention contraire, par référence aux INCOTERMS, la livraison est réputée effectuée EX-WORKS en magasin de GALAXEO. L'expéditeur ou le transporteur est désigné par l'Acheteur, ou, à défaut de cette désignation, choisi par GALAXEO au nom et pour le compte de l'Acheteur. Les Produits sont transportés aux risques et périls de l'Acheteur. Il appartient à ce dernier de les vérifier à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, les réserves nécessaires auprès des transporteurs.

5. FORCE MAJEURE :

Sont constitutifs de la Force Majeure, au sens des présentes CGV, tout événement, prévisible ou non, dont GALAXEO ne pouvait empêcher ou prévenir les effets dans l'exercice d'une gestion normale et de nature à faire obstacle à l'exécution de ses obligations. Constituent des événements de Force Majeure, tout événement extérieur et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil tel que, notamment: les catastrophes naturelles, l'incendie, l'inondation, l'interruption ou le retard dans les transports, la défaillance d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, les grèves sous quelque forme que ce soit, le bris de machine ou tout accident majeur dans les installations de GALAXEO. L'Acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit de la part de GALAXEO du fait de la survenance d'un tel événement de Force Majeure, et GALAXEO pourra résilier le Contrat à tout moment sans que sa responsabilité ne soit engagée.

6. CONDITIONS D'ACCEPTATION DES LIVRAISONS PAR L'ACHETEUR :

6.1 Les caractéristiques des Produits sont celles définies par les spécifications de GALAXEO telles qu'édictées dans leur version la plus récente.

6.2 Toutes réclamations sur la conformité des Produits aux spécifications devront, pour être admises et permettre l'application des dispositions du présent paragraphe et du paragraphe 6.3 ci-après, être formulées dans un délai d'un mois suivant la date de livraison. GALAXEO disposera alors, de son côté, d'un délai d'un mois pour faire savoir à l'Acheteur s'il exige une expertise chez l'Acheteur pour parvenir à une conclusion. Aucune réclamation ne sera recevable dès lors que les Produits auraient subi des modifications ou des détériorations du fait de l'Acheteur ou de tout tiers, notamment en cours de stockage, contrôle, installation, déplacement, etc.

6.3 Pour autant que le bien-fondé des réclamations de l'Acheteur soit établi ou reconnu par GALAXEO, ce dernier s'engage à accepter le retour, à ses frais, soit de la totalité de la fourniture incriminée, soit des seuls Produits défectueux, sous réserve toutefois que chaque Produit défectueux soit accompagné du procès-verbal d'essais correspondant et que les retours soient effectués dans leur emballage d'origine complet et en bon état. Aucun retour de Produit ne pourra être effectué sans l'accord préalable écrit de GALAXEO.

6.5 En cas de retour accepté, GALAXEO pourra, à son choix, soit remplacer, soit réparer, soit consentir un avoir d'un montant égal au prix des Produits reconnus défectueux par lui. En aucun cas l'Acheteur ne pourra arguer d'un tel retour pour cesser quelque paiement que ce soit dont il est redevable envers GALAXEO, ni pour annuler, en totalité ou en partie, un quelconque Contrat en cours d'exécution.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les Produits sont payables d'avance, à la commande, sauf conditions dérogatoires spécifiées par GALAXEO dans l'offre ou dans l'accusé de réception de la commande. La livraison des Produits commandés constitue le fait générateur de la facturation. Le défaut de paiement d'une facture autorise GALAXEO, tous ses droits et actions réservés, à déchoir le terme des factures impayées, à suspendre toute livraison, quelles que soient les conditions de la commande, jusqu'au paiement et à annuler tout escompte éventuellement consenti à l'Acheteur sur la ou lesdites factures, ainsi qu'à faire courir les pénalités légales. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard égales à trois fois le taux de l'intérêt légal français majoré de 10 points du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises à GALAXEO sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que GALAXEO serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) Euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur, une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

8. MANQUEMENT DE L'ACHETEUR :

En cas de défaillance de l'Acheteur dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, ou si GALAXEO, au vu de la situation financière de l'Acheteur, et quelque soit le moment, estime que l'exécution du Contrat selon les conditions prévues pouvait être remis en cause, GALAXEO aura alors la possibilité, sans préjudice de ses autres droits et actions, d'annuler ou de résilier tout Contrat en cours d'exécution, ou de suspendre toute livraison ou fabrication de tout Produit.

En cas d'une telle annulation ou résiliation de Contrat, ou de suspension d'exécution de Contrat, l'Acheteur sera tenu d'indemniser GALAXEO à la demande de ce dernier, pour tous les Frais encourus tels que définis à l'Article 2.2 ci-dessus.

9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

GALAXEO conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement effectif par l'Acheteur de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement par l'Acheteur de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication par GALAXEO des Produits livrés. Néanmoins, et de convention expresse, l'Acheteur sera responsable, dès la livraison du Produit, de tous dommages, pertes et détériorations, survenant au Produit, ou que ce dernier pourrait occasionner.

10. GARANTIE :

10.1 Les Produits sont garantis par GALAXEO contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans les matières ou la fabrication.

10.2 La durée de la garantie est indiquée sur la documentation accompagnant le Produit et/ou l'offre et démarre à compter de la date de livraison du Produit. GALAXEO se réserve la possibilité, à son choix, soit de réparer, soit de remplacer le Produit défaillant par un Produit de même type.

10.3 Pour les pièces achetées par GALAXEO, la garantie reçue du fournisseur de ces pièces s'applique, GALAXEO n'étant à même de faire valoir cette garantie que sur ordre et pour compte de l'Acheteur.

10.4 Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie, l'Acheteur doit aviser GALAXEO par écrit, sans retard et en apportant des renseignements complets relatifs à la nature et aux circonstances des défauts qui se seront manifestés. GALAXEO lui fera connaître si sa réclamation est susceptible d'être admise ; dans ce cas, GALAXEO fournira à l'Acheteur un numéro RMA (Return to Manufacturer Autorisation - Retour sur Autorisation du Fabricant), et l'Acheteur retournera à GALAXEO le Produit défectueux avec le numéro RMA, dans son emballage d'origine et port et assurance payés par l'Acheteur, pour permettre à GALAXEO d'effectuer les investigations nécessaires.

10.5 Il ne peut y avoir garantie que si :

- Le Produit est utilisé en conformité avec les spécifications et instructions données par GALAXEO et à l'intérieur des limites prescrites.

- Le Produit est utilisé pour les applications auxquelles il est normalement destiné et n'est pas, en l'absence d'accord particulier de GALAXEO, monté sur des installations comportant des facteurs de fonctionnement de nature à affecter défavorablement sa structure, ses caractéristiques ou sa durée de vie. La garantie ne s'applique pas notamment dans les cas de négligence, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'utilisation non conforme aux instructions de GALAXEO ou aux règles de l'art, de dommages survenus durant le transport ou le stockage effectués dans des conditions non conformes aux spécifications, de réparations ou modifications effectuées par l'Acheteur ou par tout tiers, de dégradations normales (usure, vieillissement, etc.).

10.6 Nonobstant les stipulations du Contrat et les informations contenues dans les manuels des Produits, GALAXEO ne garantit aucune des informations et/ou données fournies par les Produits, telle que la portée ou la précision. L'utilisation et l'exploitation des Produits se fera sous la seule responsabilité et aux seuls risques de l'Acheteur ou de tout autre utilisateur. Toutes les informations fournies par GALAXEO dans les descriptions, spécifications, performances et toutes les informations techniques de toute sorte contenues dans des brochures ou documents tarifaires sont approximatives et non contractuelles et ont pour seul objet de décrire les Produits de manière générale. GALAXEO sera en droit de modifier les descriptions et spécifications des Produits et de remplacer, préalablement à la livraison, tout élément, partie ou composant par d'autres aux caractéristiques substantiellement identiques.

10.7 GALAXEO ne garantit aucun résultat économique ou industriel. Les consommables sont expressément exclus de la présente garantie. Par ailleurs, la garantie ne couvre pas les conséquences, directes ou indirectes, pouvant résulter de la défaillance d'un Produit fourni par GALAXEO.

11. RESPONSABILITÉ :

GALAXEO ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers l'Acheteur des dommages indirects et/ou préjudices financiers, tels que, notamment, perte de bénéfices, perte de commandes, perte d'usage, perte d'intérêts, et ce même dans le cas où GALAXEO aura eu connaissance de l'éventualité de la survenance de tels dommages. GALAXEO ne sera tenu responsable envers l'Acheteur que des seuls dommages directs survenus suite à l'exécution et/ou la non-exécution des obligations contractuelles de GALAXEO, étant entendu que la responsabilité totale et cumulative de GALAXEO ne pourra en aucun cas excéder 10 % du prix payé par l'Acheteur au titre du Contrat concerné.

12. CONFIDENTIALITÉ :

Toutes informations concernant GALAXEO communiquées par GALAXEO dans le cadre du Contrat sont communiquées à titre confidentiel, et l'Acheteur ne devra ni publier, ni divulguer ces informations à tous tiers sans l'accord écrit et préalable de GALAXEO ; les présentes CGV ne limitent cependant pas le droit de l'Acheteur de divulguer les données communiquées par GALAXEO dont l'Acheteur peut prouver (i) qu'elles étaient déjà connues de l'Acheteur, cette connaissance préalable devant pouvoir être démontrée par l'existence de documents écrits dans les dossiers de l'Acheteur, ou (ii) qu'elles sont tombées dans le domaine public, ou (iii) qu'elles ont été reçues d'un tiers par l'Acheteur, de manière licite et sans violation du Contrat.

13. ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE :

13.1 Les présentes CGV ainsi que tout Contrat sont régis par le Droit Français.

13.2 En cas de litige survenant entre les parties, dans le cadre de l'exécution ou de la non exécution des CGV ou du Contrat et en l'absence de règlement amiable, les conditions suivantes s'appliqueront :

- Si l'Acheteur est de nationalité française, la seule juridiction compétente sera le tribunal de commerce de Nantes, quels que soient les conditions de vente, lieu d'exécution du contrat et moyen de paiement accepté, de même que pour les questions relatives à la garantie et dans les cas de pluralité de défendeurs.

- Si l'Acheteur n'est pas de nationalité française, le litige sera tranché définitivement à Paris par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. La sentence arbitrale sera définitive et exécutoire et ne pourra faire l'objet d'aucun recours ou appel.

14. CONTROLE A L'EXPORTATION :

L'Acheteur reconnaît que les Produits, les logiciels et les informations techniques qui peuvent être fournis dans le cadre des présentes CGV peuvent être soumis à des lois et des réglementations à l'exportation des États-Unis et d'autres pays, et que toutes utilisations ou tous transferts des Produits, des logiciels ou des informations techniques doivent être effectués conformément à toutes les réglementations applicables. L'Acheteur ne procédera à aucune utilisation, aucune distribution, aucun transfert ni aucune transmission des Produits, des logiciels et des informations techniques (même si ceux-ci sont intégrés dans d'autres produits) qui ne seraient pas conformes à toutes les réglementations à l'exportation applicables.

15. CONFORMITE AVEC LES LOIS ET LA REGLEMENTATION :

L'Acheteur s'engage à se conformer à toutes conditions supplémentaires des présentes CGV qui pourraient être rendues nécessaires par l'application des lois et réglementations locales telles que notamment les lois applicables du pays dans lequel le Produit est livré ou celles du pays où le Produit est fabriqué.